



DOSSIER DE PRESSE

Séminaire « Plan de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle de la Guadeloupe – PGRI »

23 et 24 juin 2014, La Kasa (La Jaille, Baie-Mahault)

Le contexte de la démarche

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation correspond à l'aboutissement de la mise en œuvre du premier cycle de la Directive Inondation. Ce document stratégique, accessible au grand public, est co-construit avec l'ensemble des parties prenantes car il vise un objectif de **gestion partagée des risques d'inondation**.

Les exigences réglementaires imposent de disposer d'un projet de PGRI **pour septembre 2014**.

Pourquoi une politique européenne sur les inondations ?

En Europe, les inondations représentent le risque naturel le plus important : plus de 100 grandes inondations ont eu lieu entre 1998 et 2010, causant la mort de plus de 800 personnes, entraînant le déplacement de plus d'un demi-million de personnes et causant plus de 33 milliards d'euros de dégâts.

En France, les graves inondations de l'année 2010 (tempête Xynthia en janvier sur la façade atlantique et inondations torrentielles en juin dans le Var) montrent la grande vulnérabilité du territoire national.

En Guadeloupe les derniers épisodes d'inondations (janvier 2011 – 5 morts, mai 2012, Rafael 2012 – 1 mort) soulignent la vulnérabilité du territoire et le manque de cohérence à l'échelle globale des actions actuellement mises en œuvre.



Abymes, Janvier 2011

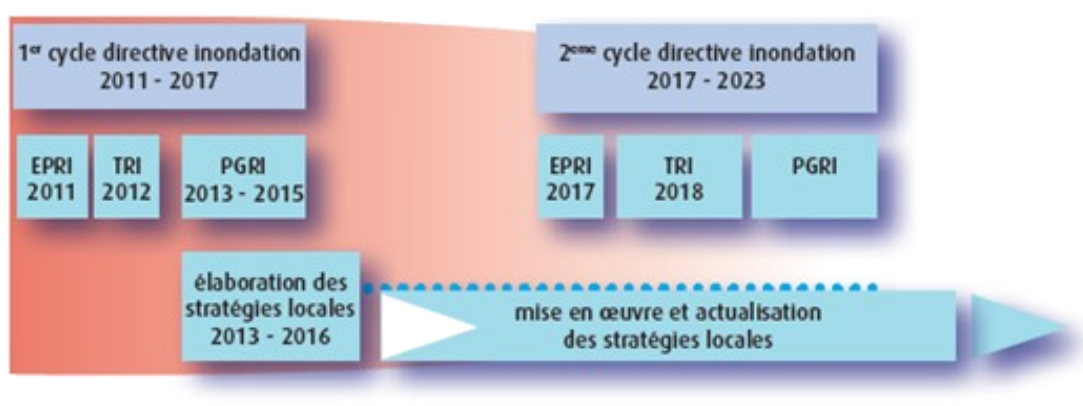
Face à ce constat, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, plus communément appelée « Directive inondation ». Elle est la **première directive européenne dans le domaine de la prévention des risques**.

Cette directive demande aux états membres de mettre en place **une planification à long terme**, révisée tous les six ans (mise en œuvre cyclique), visant à diminuer les effets préjudiciables des futures inondations.

Les étapes de mise en œuvre de la Directive Inondation....

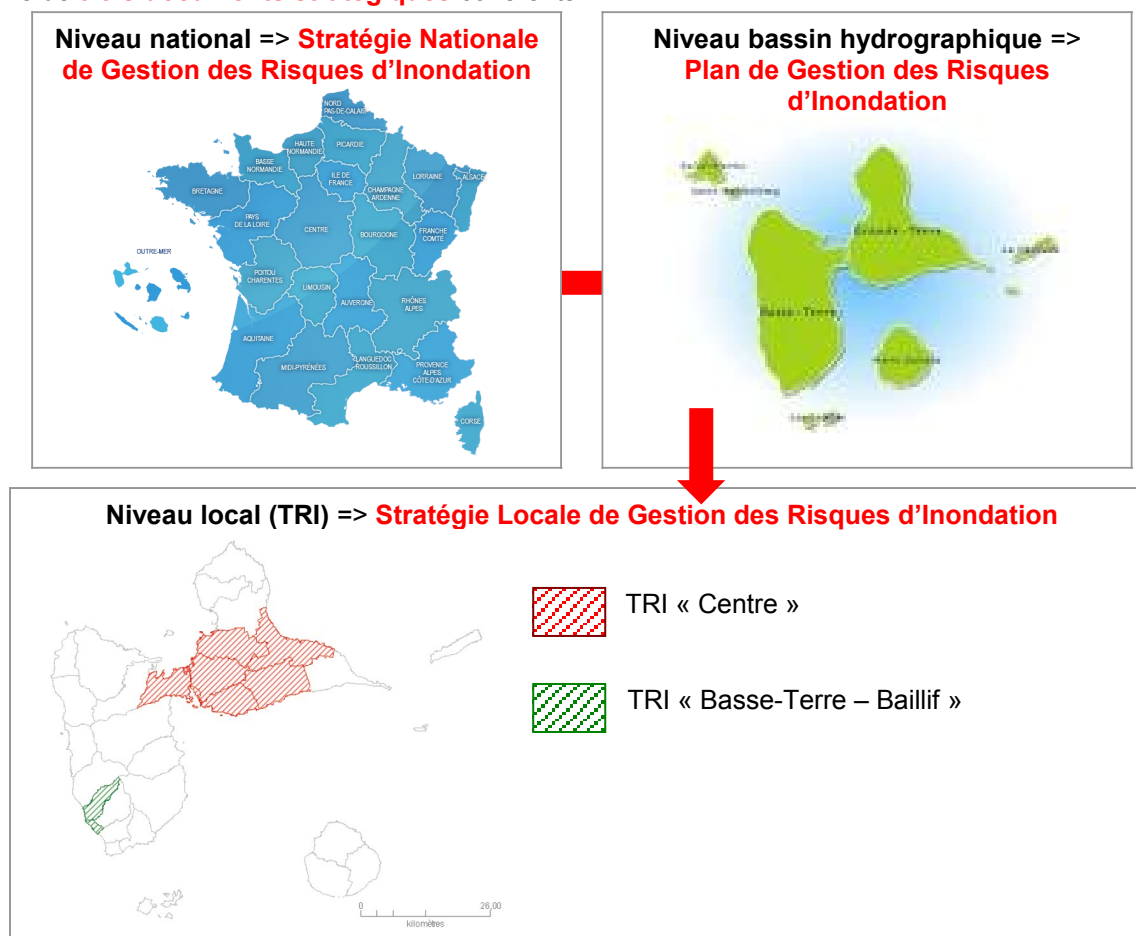
Le premier cycle de la Directive Inondation a été initié en 2011 et s'articule autour des principales étapes suivantes :

-  **Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)**, à l'issue de laquelle des **Territoires à Risques d'Inondation important (TRI)** ont été sélectionnés
-  **Cartographie des aléas inondations** sur les TRI
-  **Élaboration d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)**



La déclinaison de la politique de gestion des inondations à trois échelons....

La politique de gestion des risques d'inondation se décline à trois niveaux territoriaux avec la mise en œuvre de **trois documents stratégiques** cohérents



Le contenu et la portée du PGRI

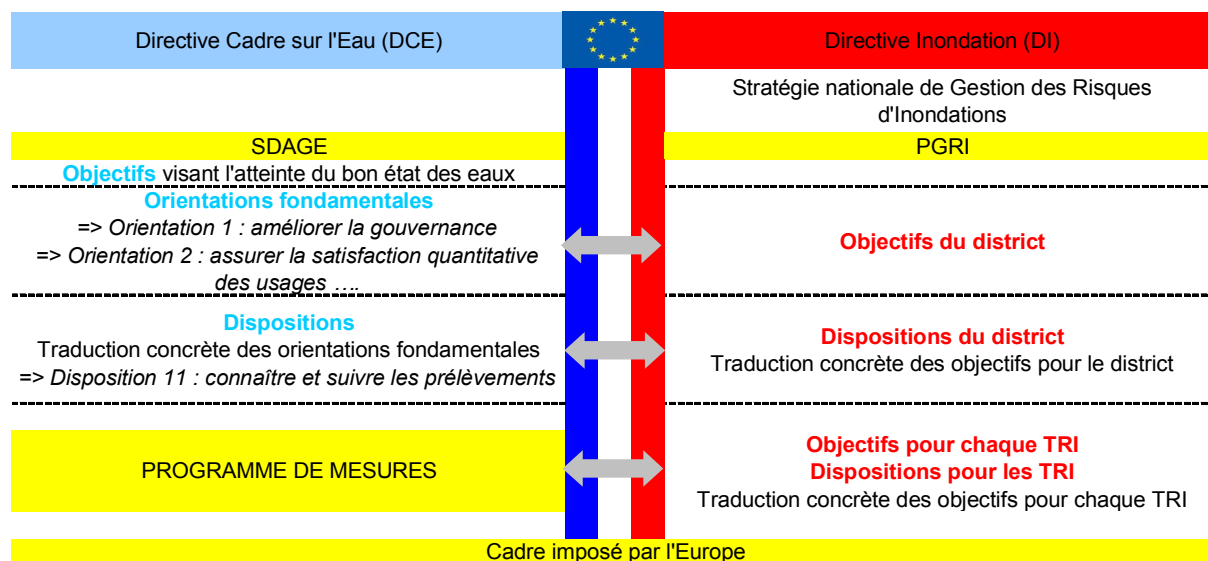
Le contenu du PGRI...

Le PGRI est un document de planification dans le domaine de la gestion des risques d'inondation à l'échelle de la Guadeloupe. Il est élaboré par la Préfète coordonnatrice de bassin et couvre une période de 6 ans et se structure autour de 4 parties :

- ➔ le contexte, la portée du document ainsi que ses modalités d'élaboration ;
- ➔ les conclusions de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et les outils de gestion des risques d'inondation déjà mis en œuvre ;
- ➔ les objectifs généraux et dispositions générales pour gérer les risques d'inondation et leurs modalités de suivi ;
- ➔ la synthèse de l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques pour les territoires à risque important, si elles ont été élaborées.

Vocabulaire et parallèle avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)...

Le PGRI est l'équivalent du SDAGE sur la thématique inondation, aussi un parallèle de vocabulaire peut être établi entre les deux documents.



La portée du PGRI...

Le PGRI est un **document opposable à l'administration et à ses décisions** (il n'est pas opposable aux tiers). Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

L'opposabilité du PGRI aux documents d'urbanisme est du niveau de la compatibilité et non de la conformité. La réglementation impose donc la « non contradiction » des documents d'urbanisme avec le PGRI et non leur conformité.

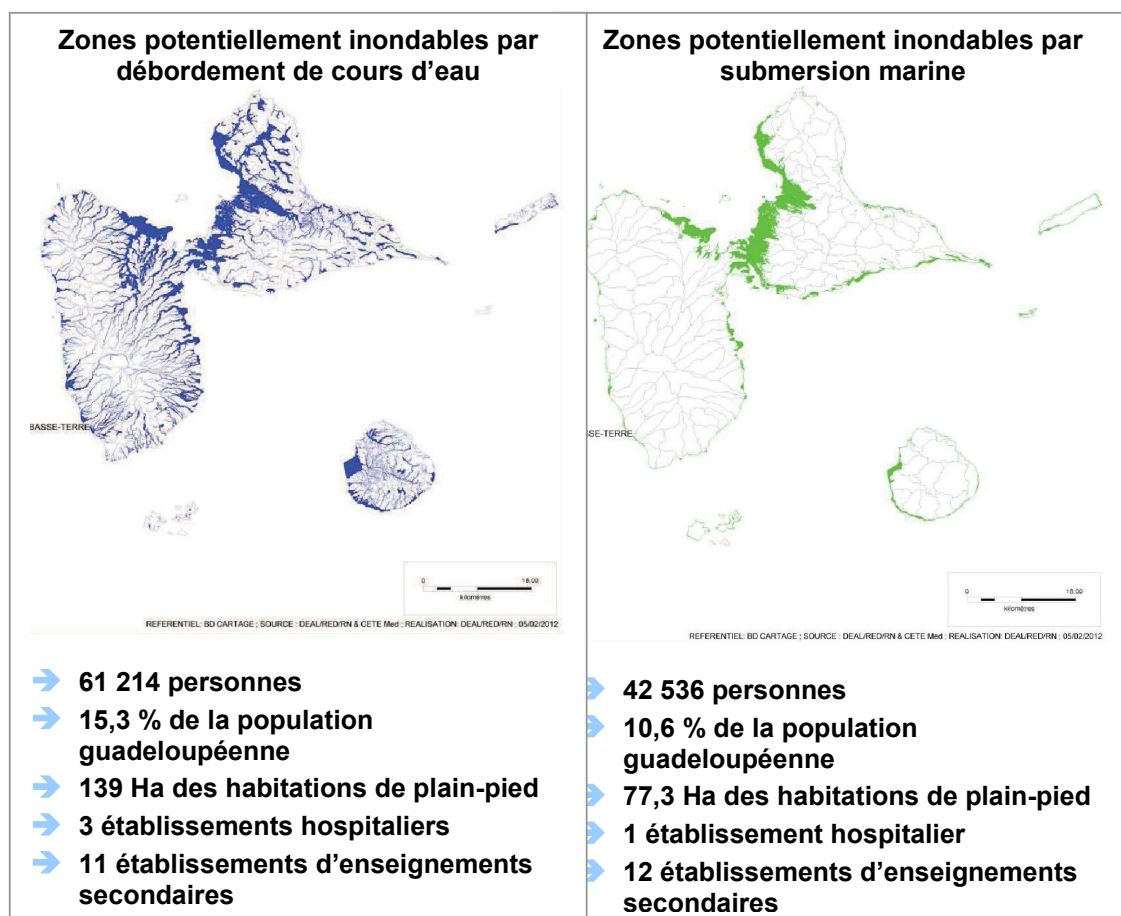
Les inondations en Guadeloupe

Quelques chiffres à l'échelle du district...

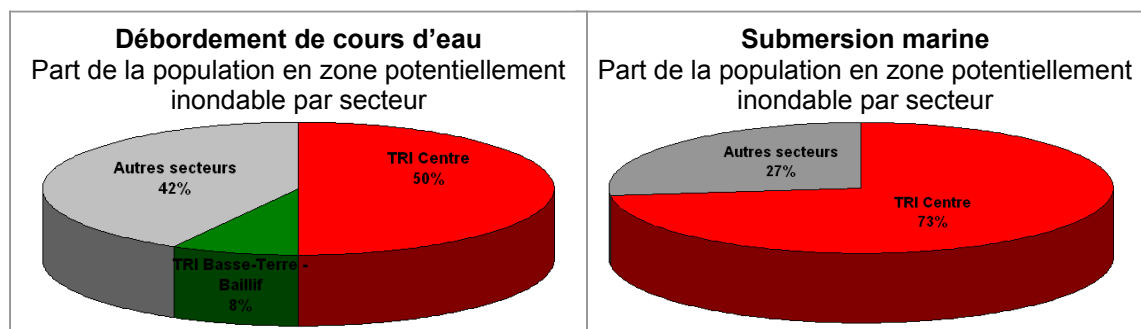
La Guadeloupe est caractérisée par trois types d'inondation :

- ➔ pluviales par ruissèlement,
- ➔ « fluviales », par débordement de cours d'eau,
- ➔ submersion marine.

Les inondations pluviales et fluviales sont liées à une pluviométrie abondante, pouvant être d'origine cyclonique ou pas. Les inondations par submersion marine sont dues à la trajectoire d'un phénomène cyclonique plus ou moins proche de l'archipel. La conjonction entre plusieurs types d'inondations est fréquente.



Quelques chiffres sur les TRI...



Le Plan de gestion des risques d'inondation à l'échelle de la Guadeloupe –PGRI-

Objectifs du Séminaire (23 et 24 juin 2014 « La Kasa » La Jaille Baie-Mahault)

Afin d'élaborer le PGRI de la Guadeloupe, dans la continuité des réunions relatives aux étapes précédentes de la directive inondation, la DEAL convie l'ensemble des parties prenantes sur la thématique inondation à deux journées d'ateliers afin de **recueillir les points de vue et réfléchir ensemble sur les dispositions à préconiser pour le district.**

En vue de préparer ce séminaire, un dossier, intitulé « dossier initiateur », présente de façon plus détaillée le cadre réglementaire du PGRI et le district de la Guadeloupe au regard des inondations.

Ce séminaire comprend deux types d'animation :

- ➔ des **ateliers**, en petit groupe, visant à faire émerger des dispositions par objectif ;
- ➔ des **séances avec l'ensemble des participants** où seront rappelés les étapes de la directive inondation et la démarche PGRI et où il sera discuté de la gouvernance et des organisations à mettre en place pour une meilleure gestion des risques d'inondation.

Les ateliers s'articuleront autour des **six objectifs du district** pressentis au regard de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation et du diagnostic inondation de la Guadeloupe. Ces objectifs sont les suivants :

1. **Mieux connaître pour mieux agir**
2. **Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages**
3. **Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation ou Savoir mieux vivre avec le risque**
4. **Préparer la gestion de crise**
5. **Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques**
6. **Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages / organiser les acteurs et les compétences.**

L'objectif de ce séminaire est d'écrire ensemble les objectifs à atteindre et les mesures opérationnelles à prendre pour réduire les conséquences des inondations sur notre territoire.

Plus de renseignements à l'adresse internet suivante :

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-inondation-r310.html>

Contacts DEAL :

Vincent ROYER

Adjoint au Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Tel : 0590 99 43 42 / Port : 0690 83 46 61

Didier RENARD

Chef du Service Risques Énergie Déchet

Tél : 0590 38 03 55 / Port : 0690 14 60 52

Guillaume STEERS

Chef du Pôle Risques Naturels

Tél : 0590 60 40 84 / Port : 0690 64 33 60

aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Relations Médias DEAL : Nady Vial-Cabrera, 0690 86 83 01